RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

UNIVERSITÉ PARIS II

LICENCE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur;

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 2005 relatif aux habilitations de l'université Paris 2 à délivrer des diplômes nationaux; Vu les pièces justificatives produites par M. Christoph MOELLER, né le 19 Mai 1983 à HAMBURG (ALLEMAGNE) en vue de son inscription à la licence droit mention droit;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires;

la LICENCE DROIT mention droit

M. Christoph MOELLER

au titre de l'année universitaire 2005-2006

Le titulaire

le Président.

OTHEIL DE LA ROCHERE

Fait à Paris, le 28/06/2006

> Le Recteur d'Académie, Chancelier, des universités

> > Maurice QUENET